

2021
2022

SOMMAIRE

Le mot du Maire	page 2
Etat civil	page 3
Le Centre Communal d'Action Sociale	pages 4 & 5
Budget communal	pages 6 & 7
Les travaux	page 8
La civilité contre les incivilités	page 9
Les moments forts de l'année	pages 10 & 11
Les partenaires	pages 12 à 14
La vie de la Commune	pages 15 à 19
L'école, les associations	page 20
Les brèves	pages 21 & 22
Les infos de l'Agglo	page 23
Les numéros utiles, Les infos utiles	page 24



LE MOT DU MAIRE

Chères Nersoises, Chers Nersois,

J'aurais voulu écrire que la crise sanitaire n'était qu'un mauvais souvenir, que nous avons repris la vie d'avant...

Au moment où j'écris ces mots, une 5ème vague arrive, un nouveau variant est apparu. Selon certains avis, il ne serait pas plus dangereux que les précédents. Pour d'autres avis, toujours autorisés, il représente un risque élevé. Il est vrai, la crise sanitaire dure et nous met, à nouveau, toutes et tous à rude épreuve.

La vie associative qui a repris depuis quelques semaines, a permis aux participants des diverses activités de pouvoir enfin se rencontrer et pour certains de sortir de la solitude.

J'espère ne pas être une nouvelle fois contraint de prendre un arrêté de fermeture pour la salle communale.

C'est pourquoi, pour faire face à la circulation pandémique, pour retrouver notre vie d'avant, pour préserver notre vie associative, je demande à tous les utilisateurs de la salle communale et au-delà à tous de respecter les mesures en vigueur avec notamment la présentation du « passe sanitaire ».

C'est le prix à payer pour retrouver notre liberté d'aller et venir. Nous protéger contribue également à protéger les autres.

Malgré tout, votre Conseil municipal est présent et continue de travailler sur de nombreux dossiers.

Certains se voient, d'autres non, mais rien de plus étonnant quand on connaît les procédures de plus en plus longues pour faire aboutir les projets.

Pour 2022, nous espérons pouvoir débiter les importants travaux d'aménagement rue Jean Caplat, rue des 4 vents. La reprise des concessions au cimetière ainsi que d'autres projets seront réalisés. Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations concernant ces sujets et bien d'autres encore.

Nous avons pensé pouvoir organiser au mois de janvier 2022 le traditionnel repas des aînés. A la réflexion, après avis des conseillers, et avec regret, vu la situation, j'ai décidé d'annuler ce moment de convivialité, de le remplacer comme l'an dernier par une distribution de « valisette » repas.

Je veux vous dire que je suis toujours disponible pour vous rencontrer et discuter avec vous en mairie ou au détour d'une rue.



L'équipe municipale s'efforce de donner le meilleur, toujours dans l'intérêt général de notre village.

Enfin, je profite de ces quelques lignes pour remercier les annonceurs de leur participation à ce nouveau bulletin, les rédacteurs de sujets, la commission communication et Cécile, notre conseillère graphiste, pour cette toute nouvelle version de votre bulletin municipal.

Je remercie également les agents communaux qui malgré la difficulté liée à la covid 19 continuent avec professionnalisme à œuvrer pour nous tous.

Bonne lecture.

Bonne fête à tous.

Avec mon dévouement sincère,
Patrice PUPET,
votre Maire.



Directeur de la publication :
Monsieur Patrice PUPET, Maire de Ners
Comité de Rédaction, Rédaction, Coordination :
Mairie de Ners
Impression :
La Bande Annonce Com' - 30170 Conqueyrac
PAO, Infographie :
Céci'Chouette, 30360 Cruviers-Lascours
Crédit photos :
Mairie de Ners, Pixabay

Seuls les mariages et les naissances pour lesquels les intéressés ont donné leur autorisation sont publiés.

Naissances

- Maé, Romain, Thomas Champory né le 29 décembre 2020.
- Victor, Jackie, Claude Garcia né le 22 Juin 2021.
- Jean-François Fernandez né le 25 octobre 2021.

Mariages

- Dumas Clément Rabineau Coralie le 29 Mai 2021.
- Sanchez Florent Beneton Aude le 03 Juillet 2021.

Décès

- Monsieur Grousset Maurice le 19 Mars 2021.
- Madame Bonnard épouse Terrasse Henriette le 06 Avril 2021.
- Madame Lafon épouse Beyvin le 11 Avril 2021.
- Monsieur Veyrunes Michel le 11 Juin 2021.
- Monsieur Perrier Jacques le 19 Juillet 2021.
- Madame Forestier épouse Plagnol Christine le 23 Juillet 2021.
- Madame Carniani épouse Racofier Irène le 31 Aout 2021.
- Monsieur Franckel Marc le 14 Septembre 2021.
- Monsieur Alexandre Bernard le 15 Septembre 2021.
- Monsieur Souche Gilbert le 17 Septembre 2021.
- Monsieur Lacroix Christian le 15 Septembre 2021.
- Madame Perié épouse Vianey-Liaud le 19 Septembre 2021.
- Madame Parant épouse Poudevigne Martine le 28 Octobre 2021.
- Monsieur Lamoureux Daniel le 20 Novembre 2021.

Liste arrêtée au 15/12/2021



CCAS. LES AIDES ET L'ENTRAIDE

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune a pour objet de venir en aide à toutes les personnes fragilisées. Il est là pour trouver des moyens de répondre à chaque difficulté, passagère ou à plus long terme que nos administrés pourraient rencontrer.

Cependant, le CCAS n'a ni la compétence ni les moyens de tout faire.

En parallèle a été créée l'Entraide nersoise formée de bénévoles. CCAS et Entraide nersoise œuvrent afin de récolter des finances en organisant des actions telles que vide grenier, marché de Noël ou loto si les circonstances sanitaires le permettent. Grâce à cela, des aides d'urgence peuvent être accordées.

Le rôle principal du CCAS est d'orienter, recevoir et conseiller sur les démarches à effectuer. Il est accompagné par le centre médico-social de St Christol les Alès.



Actions menées à ce jour :

- En 2020 l'aide à la restauration scolaire a été mise en place. Petit rappel : pour en bénéficier les parents résidant sur la commune doivent remplir un dossier à retirer en mairie et le réactualiser tous les trimestres. Les familles qui arriveraient en cours d'année ou dont la situation changerait peuvent aussi en faire la demande.
- Pour l'urgence alimentaire, un panier est confectionné par l'Entraide Nersoise soutenue par 2 associations sur le long terme qui prennent le relais.
- Aide partielle à la téléalarme.
- Collaboration avec la Gendarmerie sur le programme Opération Tranquillité Séniors.

N'hésitez pas à venir vers nous, nous ferons notre maximum pour vous soutenir en fonction de nos compétences.

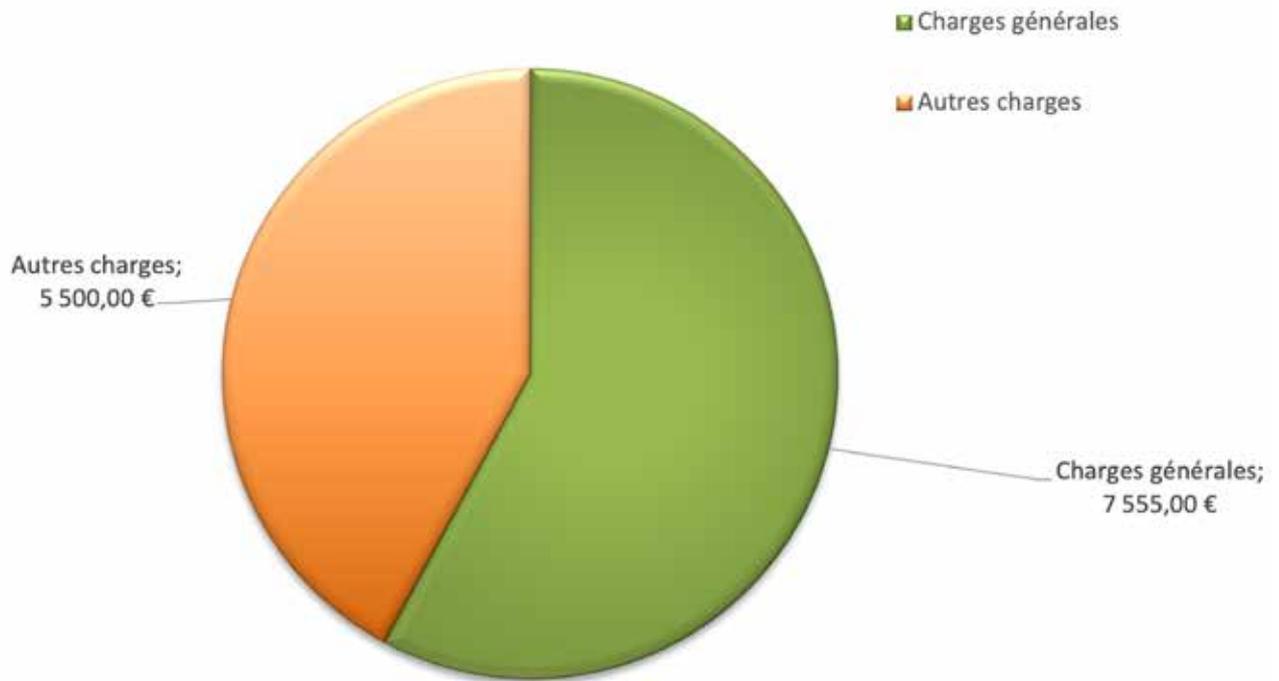
Nous vous souhaitons à tous une très bonne année 2022.

Mr Pupet Patrice, Président du CCAS

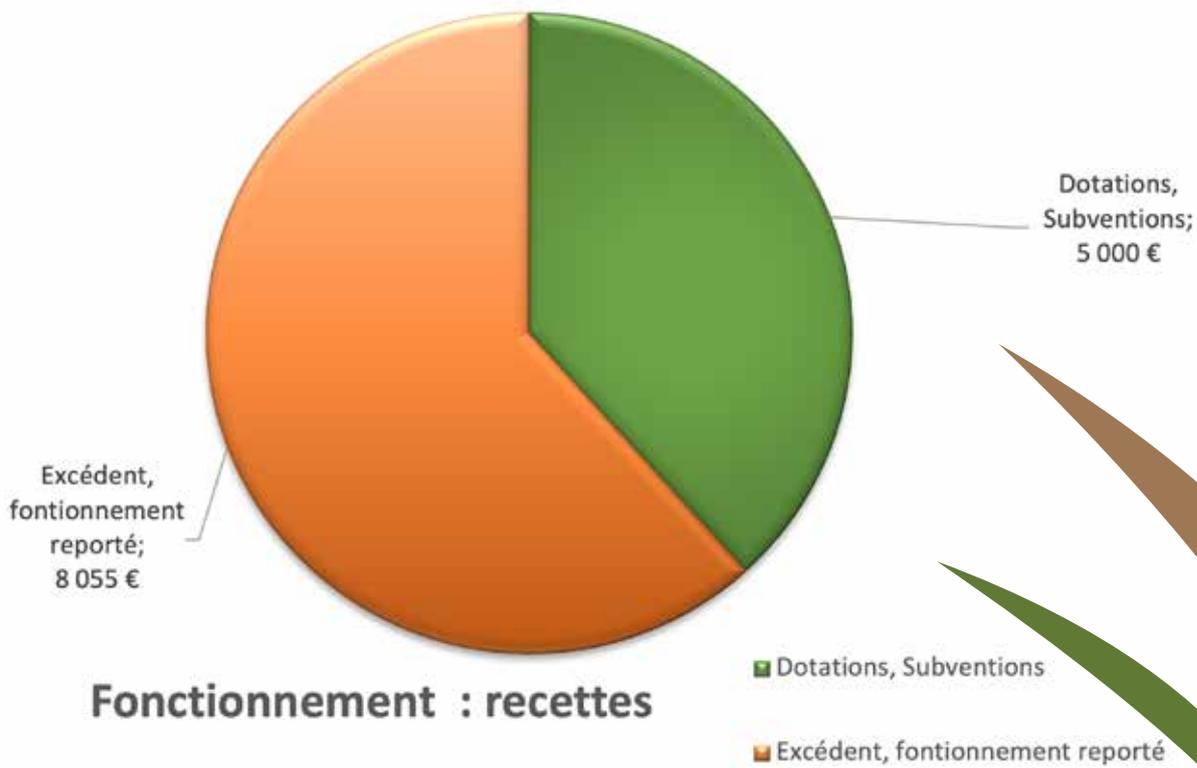
Mme Martinez Christine, Présidente de l'Entraide Nersoise.



BUDGET DU CCAS (en euros)



Fonctionnement : Dépenses



Fonctionnement : recettes

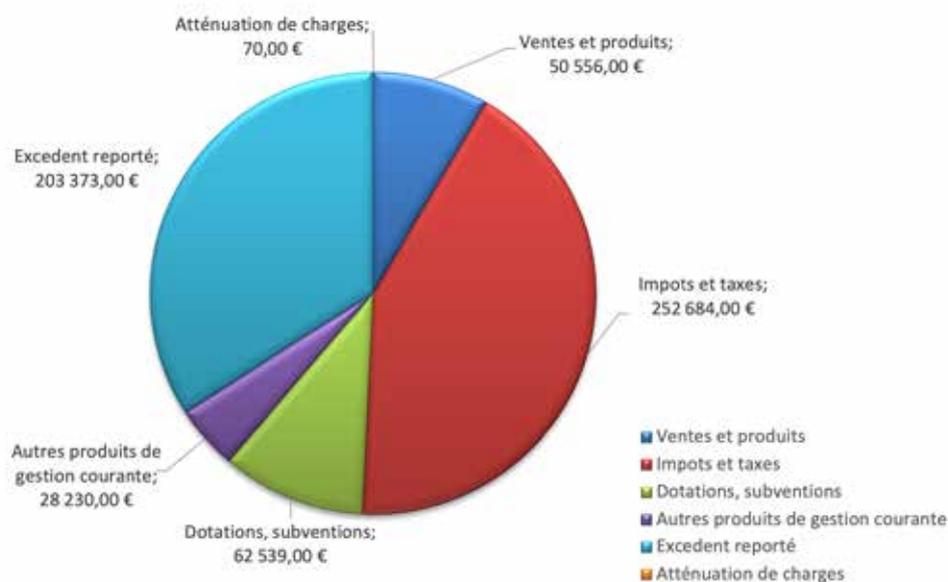
BUDGET COMMUNAL (en euros)

FONCTIONNEMENT

Le budget est la prévision des recettes et des dépenses pour l'année à venir. Il comporte une section fonctionnement pour financer toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune (personnel, charges à caractère général, intérêts des emprunts). La section investissement comprend

les dépenses d'équipement et la dette. Les recettes proviennent de dotation et d'autofinancement (virement depuis la section fonctionnement).

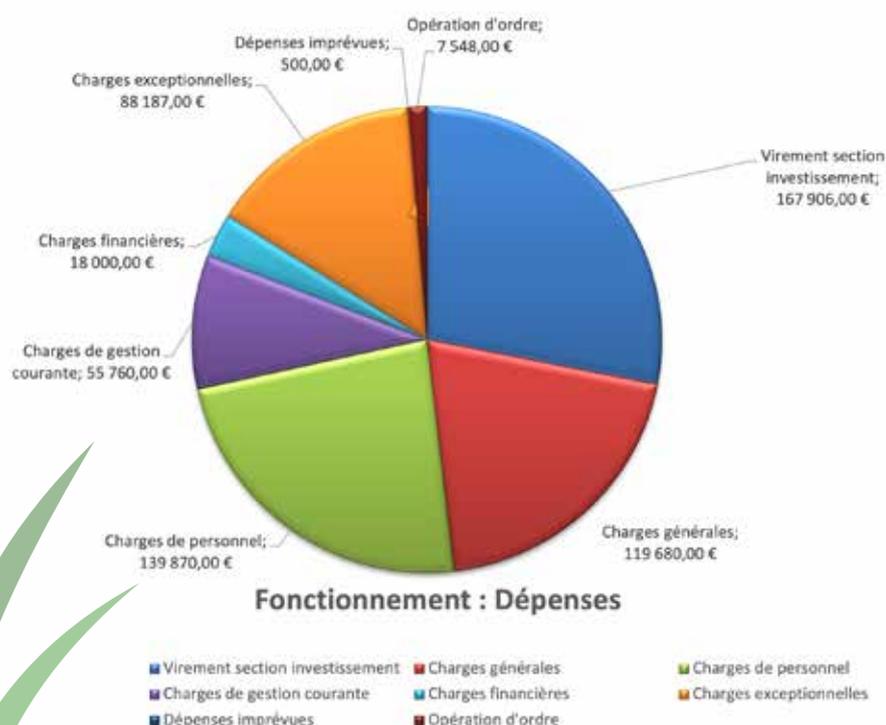
Les reports sont importants, tant en recettes qu'en dépenses.



Fonctionnement : Recettes

Les recettes de fonctionnement

Pour l'essentiel, elles proviennent des impôts et taxes (taxes d'habitation, foncière bâtie et non bâtie) et des dotations de l'État. Viennent ensuite les produits divers.



Fonctionnement : Dépenses

Les dépenses de fonctionnement

Pour l'essentiel, elles comprennent les dépenses liées au personnel et les autres charges générales (fonctionnement des bâtiments) et de gestion courante comme les subventions aux associations. Enfin, une partie importante est versée à la section investissement.

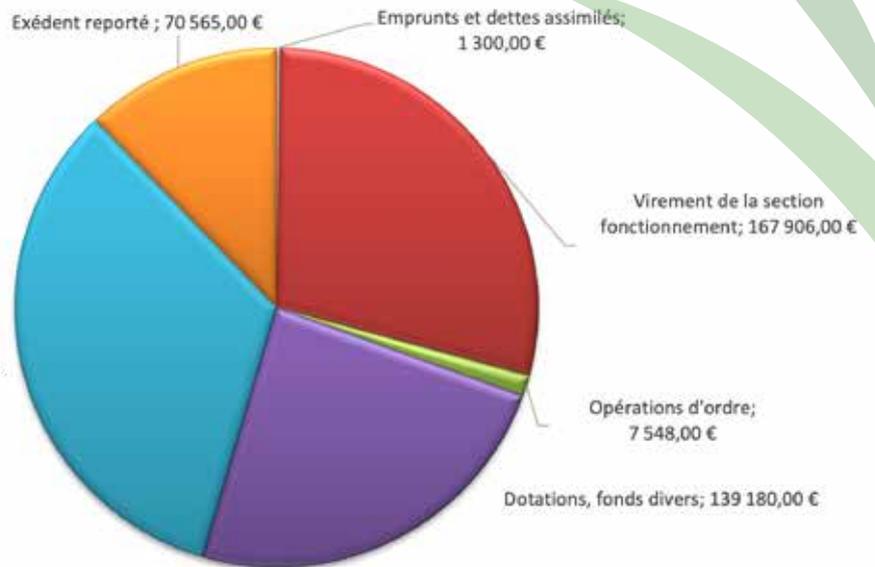


INVESTISSEMENT

- Emprunts et dettes assimilés
- Virement de la section fonctionnement
- Opérations d'ordre
- Dotations, fonds divers
- Subventions Investissement
- Exédent reporté

Subventions investissement;
192 610,00 €

Investissement : Recettes



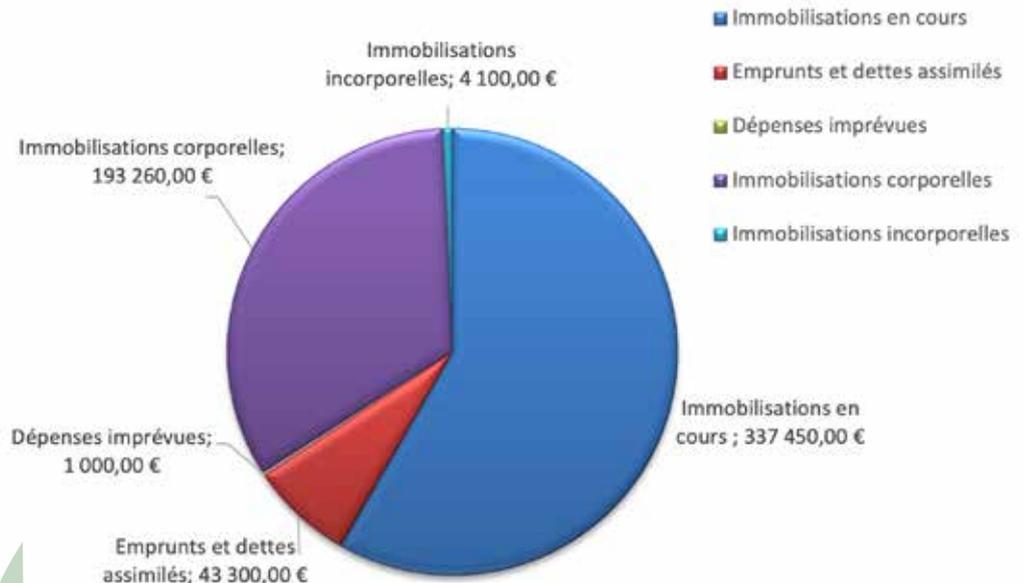
Les recettes d'investissement

Elles sont essentiellement issues des subventions, des dotations (FCTVA et Taxe d'aménagement), de l'emprunt et des virements de la section fonctionnement.

Les dépenses d'investissement

Les immobilisations se divisent en plusieurs parties :

- Les incorporelles qui sont des biens immatériels sans substance physique détenus par la commune pour une durée supérieure à un an. Y figure par exemple les frais d'étude sur projets, les acquisitions de logiciels etc.
- Les immobilisations corporelles sont des biens tangibles destinés à être utilisés de manière durable comme les acquisitions foncières et de matériel et mobilier ainsi que les travaux neufs.
- Les immobilisations en cours sont les travaux en cours (voirie, travaux).
- Le capital de l'emprunt.



LES TRAVAUX



TRAVAUX DIVERS

L'année 2021 fut ralentie dans la réalisation des travaux pour cause de pandémie. Néanmoins, le complexe sportif fut sécurisé par la pose de barrières évitant la circulation de véhicules à moteur dont les ornières dégradaient les espaces.

Les arbres de ce même complexe sportif ont été élagués afin d'assurer la sécurité et éviter les chutes de branches. Enfin, le « petit hangar » municipal route de la cave est en cours de réfection.

Ces travaux viennent en sus des opérations d'entretien quotidiennes sur les bâtiments municipaux telles que le changement d'une porte dans un des appartements rue de l'ancienne-poste et de 4 volets dans l'autre, la réfection du chauffage de l'école et autres remplacements de serrures.



TRAVAUX EN PRÉVISION

Mais surtout, une étude et des demandes de financement ont été lancées auprès des collectivités territoriales et de l'Etat afin d'opérer un grand aménagement et mise en sécurité de la rue des quatre-vent et du carrefour du Moutas jusqu'à l'arrêt de bus ainsi que des carrefours avec les RD 18 et 191.

La totalité de ce secteur verra également l'enfouissement de ses réseaux secs. Ce projet comporte la mise en place de cheminements doux tout au long de la rue des 4-vents, de la rue Jean-Caplat et du carrefour du Moutas afin de sécuriser le "chemin des écoliers" tout en tenant compte des contingences de voirie.

Un réaménagement de la circulation des bus et donc de l'arrêt des cars est également prévu dans le projet.

Gageons que malgré le temps parfois long des administrations, ces travaux commenceront en 2022, une fois toutes les demandes de subventions étudiées et surtout acceptées.

En effet, l'impact financier (plusieurs centaines de milliers d'Euros) de ce projet est tel que ces travaux qui ont été divisés en deux tranches, ne pourront être réalisés sans une part suffisante de subventions.



LA CIVILITÉ CONTRE LES INCIVILITÉS

LA CIVILITÉ CONTRE LES INCIVILITÉS

La civilité est l'ensemble des règles et de comportements de la vie en collectivité tels que le savoir-vivre, la politesse, l'ordre public... Le non-respect de ces règles se définit par l'incivilité.

La lutte contre l'incivisme dans notre commune est une préoccupation permanente dont chaque personne est actrice.



Je sors mes poubelles uniquement pour le ramassage.



Je respecte le stationnement et la vitesse. Ainsi que les places dédiées aux personnes handicapées.



Je m'informe sur les jours et horaires. Je veille à ne pas déranger mes voisins avec le tapage nocturne et diurne.



Je respecte les arrêtés préfectoraux et je suis vigilant à ne pas déranger le voisinage avec les dépôts de cendres (de façon générale le brûlage est interdit dans tout le département sauf dérogation strictement encadrée pour débroussaillage (Cf livret civisme dans le bulletin 2021).



Je me munis de sacs canins.
Je veille à tenir mon chien en laisse et à éviter les aboiements intempestifs lors de mes absences.

MATINÉE DE NETTOYAGE

« Chaque civilisation a les ordures qu'elle mérite ».

Cette citation, un peu détournée, de G. Duhamel s'est vérifiée le 16 Octobre lorsqu'une trentaine de Nersois se sont retrouvés avec des représentants des associations JECI d'Alès Agglo et des Pousses et des pierres de St Bonnet du Gard pour récolter pas moins de 151 kg de déchets sur le territoire communal.

De l'aveu des participants, les rues et abords du village ne comportent pas trop de déchets. Par contre, ceux-ci (au moins 50%) se concentrent le long de l'ancienne route nationale.

Ne pas déposer de déchets sur la voie publique est un acte citoyen et environnemental élémentaire qui peut être puni d'une amende de 135€ et beaucoup plus en cas d'utilisation de véhicule pour déposer les déchets.

Agissons ensemble pour une belle qualité de vie sur notre territoire: nous comptons sur votre implication.

LES MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE

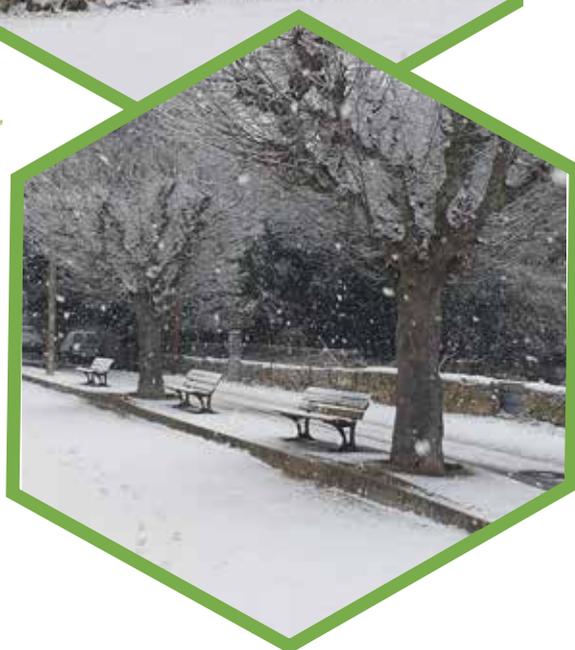
Décembre 2020

Le traditionnel repas des aînés n'ayant pu avoir lieu en raison des restrictions sanitaires, nos Aînés se sont vus offrir un colis pour les fêtes de fin d'année.



4 janvier 2021

Il a neigé à Ners !



10 septembre 2021

Mise à l'honneur de nos jeunes diplômés Nersois.





LES CEREMONIES

Soirée du 13 juillet 2021
Fête nationale. Soirée Concert

8 mai 2021

Cérémonie du 8 mai au monument
aux morts de Ners



11 novembre 2021

Cérémonie du 11 novembre
au monument aux morts



LES PARTENAIRES



SOCIÉTÉ GARDOISE DE PEINTURE
5 chemin des deux mays - PIST IV
30 100 ALES
TEL: 04 66 30 66 63
sgp@sgp30.fr

- RAVALEMENT DE FAÇADES
- POSE DE SOLS SOUPLES
- ISOLATION THERMIQUE
- PEINTURE
- VITRERIE



VOUS L'IMAGINEZ, NOUS LE RÉALISONS POUR VOUS!



Pour demain, soyons audacieux aujourd'hui !

BENOI
TRAVAUX PUBLICS
Canalisateur de vos projets

894 chemin de la Madeleine - 30140 BOISSET & GAUJAC
Tél : 04 66 60 63 29 - contact@benoi-tp.com
www.benoi-tp.com



Ent.VALLAT
Elagueur grimpeur / Paysagiste
Diplômé d'état
Taille & soin aux arbres, Abattage-démontage
Entretien & Aménagements de jardins

Paul Vallat Lavie
06 46 10 84 96
paul.vallat98@yahoo.com

Siret: 888 194 214 000 19
1840, chemin des loubières
07150 Vekon pont d'arc



SRC
Société Régionale de Canalisation

- Travaux Publics
- Adduction d'eau
- Assainissement
- Eaux pluviales
- Irrigation
- Terrassement
- Voiries
- Exploitation de roches calcaires
- Tri et traitement des déchets inertes
- Travaux de traitement de l'amiante



tél. 04 66 61 77 93
fax 04 66 61 03 22
src.accueil@orange.fr
Carrière de La Ferrière 30140 THOIRAS




ALLIANCE Eau Assainissement Valorisation



TRAVAUX D'EQUIPEMENT
04 66 52 06 70

CONTRÔLE DE RESEAUX & ENTRETIEN ET MAINTENANCE
04 66 86 12 83



TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS – Terrassements – Canalisations - Goudronnage



**Société Gardoise
Travaux Publics**

420 Route Départementale 6110 – 30350 Massanes

☎ 04.66.83.83.45.

Mail : contact@societegardoisep.fr – www.societegardoisep.fr




Achetez
votre véhicule
neuf chez nous

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00

GARAGE BOUVIER
AGENT RENAULT

04 66 83 62 71
312 chemin de la Rouvierette - 30360 Vézénobres



EURL M.D.
PEINTURE
AGENCEMENT

Marc DUMAS

Tél/Fax : 04 66 24 70 60 - Port : 06 13 07 29 30

Des moments forts



CEVENNESWINES
Un pur plaisir cévenol



NERS CRUVIERS-LASCOURS www.cevenneswines.com



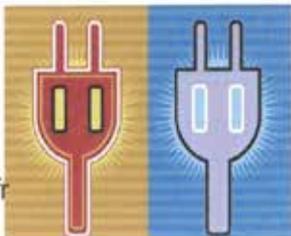
VIDAL FRERES
VRD - TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS - ASSAINISSEMENT
GOUDRONNAGE - VOIRIE RÉSEAUX DIVERS
MURS PIERRE / SOUTÈNEMENT - AMÉNAGEMENTS

BP 17 - 378 av. Cévennes 30360 VEZENOBRES
Tél. 04 66 83 50 66 - Fax 04 66 83 69 30
vidal.freres@cegetel.net

BON STEPHANE
électricité générale - automatisme - alarme - climatisation

212 chemin des costes
30360 NERS
tel: 04 66 60 36 20
port: 06 09 11 45 62
n° siret : 324 087 410 00050
email: stephane.bon00208@orange.fr



UN NERS DE PIZZA
PIZZA - BOISSONS
A EMPORTER
 FACE AU CIMETIERE DE NERS

OUVERT
 DU VENDREDI
 AU DIMANCHE SOIR

TOUS LES SOIRS
 DU 15 JUIN
 AU 15 SEPTEMBRE
 SAUF LE LUNDI

COMMANDE
04 666 000 25
TABLES A DISPOSITION

RECLEMENT - CHEQUE - TICKET RESTO - ESPECE

2CVL
 Revêtements de sol
C. MOINE-PICARD
 Artisan Poseur

62 ch. de la Font d'Huguet
 30360 NERS
 06 10 96 00 89
 2cvl.gard@gmail.com

VALETTE
 L'énergie de vos projets

Réseaux électriques HTA-BTA - Postes de transformation
 Eclairage Public - Eclairage architectural
 Economies d'énergie
 Génie civil téléphone - Réseau gaz
 Signalisation tricolore - Vidéoprotection
 Eclairage terrains de sport et grands espaces
 Bornes de recharge pour véhicules électriques
 Bornes foraines - Bornes aires d'accueil
 Végétalisation de terrains

ETE VALETTE
 Avenue d'Anduze - BP 70047 - 30101 ALES CEDEX
 Tél : 0466 522 530 Fax : 0466 527 212
 e-mail : valette@valette-ete.fr
 www.valette-ete.fr

afaq
 QSE
 Qualité Sécurité
 Environnement
 Agence Certifiée
 ISO 9001

Ferronnerie Serrurerie Gabriac
 artisan depuis 2008

47 La Berlaude 30360 Vézénobres

Tél. : 07 77 69 60 35

mail : gabriac.philippe@orange.fr

siret 50806358300043

EURL TAXI MONTAGNÉ

Stéphane Montagné
 Siège : 160 route de la Cave - 30360 Ners
 Tél. : 06 67 25 30 96

Taxi et transports médicaux
 Toutes distances
 Conventonné, agréé toutes caisses

montagne.stephane@gmail.com Siret n°904 726 924 00015

BOULANGERIE PATISSERIE
Stéphane Granier

Midi Libre - Presse

Dépannage épicerie - Midi Libre - Presse
 SAINT HILAIRE (proche école) - 06 18 43 82 81

MASSAGES BIEN-ÊTRE

Lydia Sun

Californien - Pierres Chaudes - Soins du corps

RENOVATION
 CARRELAGE MOSAÏQUE
 TERRASSEMENT
 MINI PERE

EMMANUEL ROMEI

Chemin des Costes • 30360 NERS
Tél./Fax : 04 66 56 75 35

GAXIEU
 GAXIEU ALÉS
 780 ch. de Mire de La Bastide
 30100 GAXIEU - BP 52217
 04 66 54 30 00
 GAXIEU.FR



LA VIE DE LA COMMUNE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCORÉ

Le Souvenir Français a pour vocation de conserver la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions telles que l'animation de la vie commémorative de la commune ou de transmettre le flambeau du souvenir.

Pour avoir su entretenir cet état d'esprit et sur proposition du Capitaine Jean-Marie Viardot, Délégué Général du Département du Gard, la médaille de bronze a été décernée à P. Pupet, Maire de Ners par Monsieur Le Contrôleur Général des Armées, Président du Souvenir français.



POLE INFORMATIQUE



Depuis l'inauguration de la nouvelle mairie, un pole informatique a été mis en place dans le bâtiment. Celui-ci, équipé d'un ordinateur, permet à tout Nersoï d'accomplir des démarches administratives dans le respect de la protection des données et de la vie privée (RGPD). Afin de réduire la « fracture numérique », une aide à l'accomplissement de ces démarches peut être donnée (sur RDV). Au moment de la rédaction de ces lignes, le pole est en réaménagement pour installation d'un nouveau matériel et mobilier fourni par la Poste.

Par ailleurs, les services d'Alès Agglomération ont souscrit un abonnement au service d'alerte (et uniquement d'alerte) GEDICOM.

L'efficacité de ce système est liée à une mise à jour aussi précise que possible des données (numéro de téléphone). Il ne faut donc pas hésiter à communiquer ses coordonnées en Mairie. Là aussi, la confidentialité des données est garantie (RGPD).



ALES'Y EN COVOITURAGE

Covoiturer est un concept simple, économique, plus respectueux de l'environnement et créateur de lien social.

Aussi, Ners fait partie de la ligne C2 d'ALES'Y en covoiturage (parking « Chassefière »). Pour bénéficier de cette opportunité économique (gratuite pour le passager, rémunérée pour le conducteur), il suffit de télécharger sur un smartphone l'application Ales'Y qui met en relation les conducteurs et les passagers. Le trajet est gratuit pour le passager et la rémunération va de 0.90€ à 1.50€ pour le conducteur.

Il est même prévu une garantie de retour pour le passager en cas d'absence de proposition.

Plus d'info sur

<https://www.alesy.fr/>



COVOITURAGE, FAITES LE PLEIN D'AVANTAGES !

Passager

- J'économise** : Pour un trajet aller-retour de 36km, j'économise 240 € par mois en covoiturant !
- Je module comme je veux** mes horaires de recherche.
- Je suis plus mobile** : Des possibilités de déplacement en complément de mes lignes 72 et 81.
- Je suis plus serein** avec la garantie de retour*

Conducteur

- J'y gagne** : 60€ pour un trajet aller-retour accompagné d'un passager pendant 1 mois.
- J'économise** : Je diminue mes frais de déplacement.
- Je m'engage** : Je diminue mon empreinte environnementale.
- Je gagne à tous les coups** : Je peux proposer tous mes trajets sur l'appli Ales'Y en covoiturage !

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 DISPONIBLE SUR** l'App Store, Google store et votre site internet Ales'Y covoiturage.
- 2 INSCRIVEZ-VOUS** : Créez votre compte en quelques clics.
- 3 PUBLIEZ VOS TRAJETS** : Conducteur : proposez des trajets. Passager : recherchez des trajets disponibles.
- 4 VALIDER VOTRE TRAJET** : Une fois validé, laissez-vous guider.
- 5 VOYAGEZ ENSEMBLE** jusqu'à votre destination.

LIGNE COVOITURAGE C2 BRIGNON ALÈS

BRIGNON (à Brignon) — COURVILLE-LA-CROIX (à Parking Mairie) — NERS (à Parking Centre Bourg) — VESVRES (à Parking Centre Bourg) — ST-HILAIRE-DE-NERTHANS (à Parking Mairie) — ALÈS

REPRISE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES



Depuis 2018, la commune conformément à l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a engagé une reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal.

Cette procédure, longue, (3 ans) est nécessaire pour la bonne gestion de l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des personnes décédées qui peuvent y être inhumées chaque année.

La constatation de l'état d'abandon a constitué la première étape de la procédure qui a fait l'objet d'un procès-verbal dressé par le Maire après transport sur les lieux en compagnie de son 1er adjoint.

Ainsi le 24 novembre 2017, il a été constaté que 59 concessions se trouvaient en état d'abandon et ont fait l'objet d'un affichage numéroté.

4 concessions ont été réhabilitées et ont été retirées de la reprise.

A ce jour la procédure est arrivée à son terme.

Après consultation, le groupe GIRARD à Saint Hilaire de Bretmas a été désigné pour réaliser les travaux de reprise avec la création d'un ossuaire.

Les travaux seront effectués courant février/mars 2022, pour un montant de 25.476 euros auxquels s'ajouteront le prix des reliquaires soit bois (38 euros), soit plastique (12 euros).

Les terrains des concessions reprises, après les formalités nécessaires pourront alors être à nouveau concédés.

REPLACEMENT DES PLAQUES DE RUES

Le temps fait son œuvre. En effet, les plaques de rues sont pour certaines devenues illisibles à cause de la des variations de températures, de l'ensoleillement et, parfois, d'actes de vandalisme.

Une campagne de remplacement des plaques trop détériorées a été lancée par les élus et les agents techniques. Le remplacement est en cours.

Par ailleurs, il n'a pas échappé à nos concitoyens que le panneau d'entrée du village sur la RD 18 en direction de Vézénobres a été déplacé pour prendre en compte l'extension récente du territoire bâti au niveau du cimetière, faisant passer un nouveau tronçon de la RD 18 à une limitation à 50km/h.



Le radar pédagogique sera lui aussi déplacé pour être plus efficient.

LES CITOYENS DE NERS RÉCOMPENSÉS POUR LEUR CIVISME

En Octobre, la municipalité s'est vue remettre pour l'ensemble des citoyens la Marianne du civisme.

En effet, La Fédération des Anciens Maires et Adjoints de France (FAMAF) décerne pour chaque élection nationale un trophée (visible en Mairie) aux communes ayant obtenu le meilleur taux de participation.

C'est ainsi qu'avec 78,48% de participation lors de la dernière élection municipale (plus fort taux pour la tranche de 251 à 500 inscrits) que les citoyens de Ners furent honorés.





LE BALLET DES POMPIERS

La chaleur est accablante en cet après-midi de la fin du mois d'août. Mais les Nersoïses qui ne sont pas occupés à pratiquer un repos méridien peuvent constater un étrange ballet de camions rouges qui ravirait petits et grands enfants.

En effet, vers midi, 6 engins du SDIS et un 4X4 sont prépositionnés au complexe sportif de Ners. En ce jeudi, nous avons rencontré le lieutenant Bargeton, 38 ans de carrière au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours). Celui-ci dirige le COGEFFO (Commando Génie Feux de Forêt) de Ners, 1 des 15 lieux de pré-positionnement du département. Les 20 sapeurs-pompiers, volontaires et professionnels, qui l'accompagnent sont rattachés à plusieurs casernes du nord du département (De GENOLHAC au VIGAN).

L'officier, ses hommes, et 7 engins rutilants et très impressionnants (l'un d'eux est capable de déployer 2km de tuyaux et transporte sa propre réserve d'eau) sont une unité spécialisée en long établissement et sont aussi un commando hélicoptère. Ce qui est unique dans notre département.

L'équipe choisit le site de Ners en raison de la

proximité de la voie rapide Alès-Nîmes qui leur permet de transiter au plus vite en cas d'incendie. En effet, le rayon d'action du commando est très vaste et il peut même être engagé en dehors du département comme ce fut le cas cette année dans le département voisin du Vaucluse. Mais, l'été 2021 fut plutôt calme dans le Gard sur le front des incendies contrairement aux départements du Sud-Est comme le Var.

Les hommes du commando sont spécialisés dans la lutte contre les incendies et certains sapeurs sont aussi membres d'une équipe de brûleurs. En effet, les pompiers peuvent mettre le feu ! Mais cette opération très délicate n'a que pour but de prévenir, protéger et ralentir les incendies.

Le lieutenant Bargeton nous explique que Sapeur-Pompier VOLONTAIRE est une activité, pas un métier. Il est possible de devenir cadet avant 16 ans puis à partir de cet âge jeune sapeur-pompier volontaire. La limite d'âge se trouve vers 40-45ans. L'officier nous assure que le centre d'Alès ne manque pas de volontaires, ce qui n'est pas toujours le cas pour les centres plus isolés ou plus petits.

Les vocations pour entrer dans ce corps prestigieux et très populaire, ne faiblissent donc pas et la féminisation est en net progrès.

L'équipe du journal tient à remercier le lieutenant Bargeton et ses hommes pour leur engagement, leur gentillesse et leur disponibilité pour répondre à nos questions.



PRIMEUR 2021 À LA CAVE

Les clients et habitués de la cave, les amis des amis, les gourmands, les Nersois de sang ou de cœur ont tous répondu présents pour la fête du Vin Primeur en ce vendredi 22 octobre.



Plus de 500 personnes se sont retrouvées pour célébrer ce vin nouveau mais aussi pour échanger de bons mots, écouter de la musique «live» et rattraper dans la bonne humeur ces longs mois de privations imposées par les mesures sanitaires !

Les viticulteurs, en nombre derrière le comptoir, accueillent les plus petits comme les plus grands avec une joie non dissimulée.

Qu'il a été bon de se retrouver autour de produits simples, bons et locaux !

Nous croisons les doigts pour que l'an prochain les conditions climatiques nous permettent de prolonger la soirée aussi longtemps que cette année !

Pierre MONTEL
Oenologue-Directeur

TROIS GRENOUILLES À NERS

Très prochainement, vont apparaître de nouveaux panneaux à l'entrée du village. Ceux-ci, ornés de Trois Grenouilles signifient que notre village a satisfait au label «zéro phyto» mis en place par la région Occitanie.

Notre commune a obtenu le niveau Trois de la charte qui suppose la non utilisation de produits désherbants, insecticides ou fongicides sur les espaces publics. L'enjeu environnemental est pris en compte par une formation des élus et des agents techniques à l'utilisation de pratiques alternatives pour le bien de tous.

Plus d'infos sur <https://www.fredonoccitanie.com/>



UN FLÉAU, LES LINGETTES NETTOYANTES EN STATION D'ÉPURATION

Notre village, comme la quasi-totalité des communes de France est doté d'une station d'épuration. Ces stations ont pour vocation de traiter les eaux usées, à réduire leur nocivité avant le rejet dans le milieu naturel. Le procédé utilisé à Ners est efficace et éprouvé depuis plusieurs décennies. Or, depuis quelques temps le bon fonctionnement de la station est perturbé par les lingettes, couches, etc... Ces éléments ne sont pas biodégradables et, bien que la station soit dotée d'un système filtrant, l'amoncellement de ces déchets entrave le bon fonctionnement de l'ensemble du système.

Les agents communaux ont donc la tâche régulière et peu ragoutante d'intervenir pour rétablir le bon fonctionnement de la station.

Par respect pour eux, pour assurer la bonne marche de la station, il convient donc de jeter lingettes, couches etc. dans le bac des ordures ménagères.



L'ÉCOLE

Dans l'école, il y a 65 enfants : 18 dans la classe de Mme Chérasse, 21 dans la classe de Mme Aïgoïn et 26 dans la classe de maternelle tenue par Mme Hengy, qui remplace Mme Rey de retour après Noël.

Il y a dans les classes Nathalie qui aide les élèves et Fatiah qui travaille en maternelle. Et il y a Nathalie, Séverine et Manon qui nous surveillent pendant la cantine et la garderie.

L'année dernière, les maternelles et les grands CM sont allés à l'accrobranche, ils ont fait de la tyrolienne, de l'escalade... C'était trop cool ! Ils sont aussi allés au musée PAB. Les CP-CE1-CE2 sont allés visiter la grotte Chauvet : ils ont vu de stalactites, des peintures rupestres, des empreintes d'ours, ils ont peint sur une paroi de grotte et fabriqué des bijoux préhistoriques, sans oublier un petit passage par la boutique. Cette même classe est allée à la piscine en fin d'année.

Les sorties pour cette année sont soumises aux consignes sanitaires (ce qui contrarie les enfants qui aimeraient bien aller visiter Paris avec l'école !!!).

Les enfants de l'école de Ners souhaitent une bonne année à tous les habitants et raconteront leurs aventures dans le prochain numéro.



LES ASSOCIATIONS

LA SOUREILLADO

Comme tous les Clubs, celui de La SOUREILLADO est resté en sommeil pendant plusieurs mois à cause de la COVID 19.

Depuis le mois de septembre, il a repris progressivement ses activités, chacun muni du Pass-sanitaire et conscients de l'importance du port du masque et des gestes-barrières.

De nombreuses adhésions ont été enregistrées, ce qui montre le renom de La SOUREILLADO. Renouant avec les liens qui leur manquaient tant, tous se retrouvent avec un réel plaisir dans les différents ateliers : jeux de société, belote, théâtre, informatique, anglais, Les Baladins, activités manuelles, qi gong, marche et randonnée et pétanque. Une sortie spectacle est prévue en décembre. D'autres ainsi que des voyages sont envisagés.

Cette année, une nouveauté est à signaler : des rencontres intra-générationnelles avec les élèves de l'école de NERS, rencontres enrichissantes de part et d'autre. La prochaine doit se dérouler avant les vacances de NOEL, sur le thème « NOEL avant ».

Lors de l'Assemblée Générale, le Bureau a été désigné.

* Président : J.Nanrocki

* Vice-présidents :

A. Aparisi, D. Ginoux, G.Lemaire, M.P. Unternaerher.

* Secrétaires :

S. Lauret, M. Talagrand.

* Trésorière : P. Lemaire, J.M Duffaud

EVENEMENT 2022 : Le 22 juillet, La Soureillado, la Mairie et le CCAS organisent à Ners le Grand prix de la chanson. La Soureillado offre à ses adhérents le repas et la boisson. Pour les non-adhérents, la restauration sera également possible.

LA SOUREILLADO est un Club qui marche bien grâce aux bénévoles et aux fidèles adhérents ; son rôle relationnel est très important, surtout en cette période encore très incertaine.

Rencontres inter générationnelles.

Pour la deuxième fois ont eu lieu des rencontres inter générationnelles entre les aînés du club la Soureillado et les enfants de l'école de Ners (dans le strict respect des règles sanitaires).



La première rencontre eut pour thème l'école d'avant et l'école d'aujourd'hui. La seconde portait sur les Noëls d'antan et actuels. Ce fut une occasion d'échanges fructueux et de partage de goûters, de cadeaux offerts par les aînés et d'un spectacle proposé par les enfants.

NOA (NERS ORGANISATION D'ACTIVITÉS)

Malgré les difficultés de la crise sanitaire, NOA sera là en 2022 pour animer le village.

Bonnes fêtes à tous et surtout une bonne année.

LES BOÎTES À LIRE

« Lire un livre prêté lie » (R. Ducharme)

D'étranges structures fleuriront prochainement en divers endroits du village. Ces cylindres dont la décoration est personnalisée par des Nersois contiennent des... livres.

Le concept est simple et maintenant bien connu. Toute personne peut déposer, plutôt que de jeter, d'emprunter et de lire des ouvrages contenus dans ces « boîtes à lire ».

Bonnes lectures.



DÉFIBRILLATEUR

Depuis plusieurs années, un défibrillateur est présent à l'entrée de la salle polyvalente. En effet, chaque année 40.000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque qui peut être évité en pratiquant les gestes de 1^{er} secours et en utilisant un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) dès les 1^{ères} minutes.

Les procédures peuvent être consultées sur <https://www.croix-rouge.fr/Je-me-forme/Particuliers/Les-6-gestes-de-base/L-arret-cardiaque-la-defibrillation> et consistent, pour l'essentiel, à pratiquer un massage cardiaque, prévenir les secours (le 15 ou le 18) et à utiliser le DAE où les consignes sont intégrées.



Courant Mars 2021 et malgré le contexte, la municipalité a accueilli Alessia jeune lycéenne de 16 ans en bac professionnel « gestion et administration » pour un stage de 4 semaines.

Encadrée par Cendrine et Mélissa, elle a pu découvrir les différentes tâches qui lui seront demandées dans son futur professionnel.

Nous lui souhaitons une bonne réussite pour son bac en 2022.

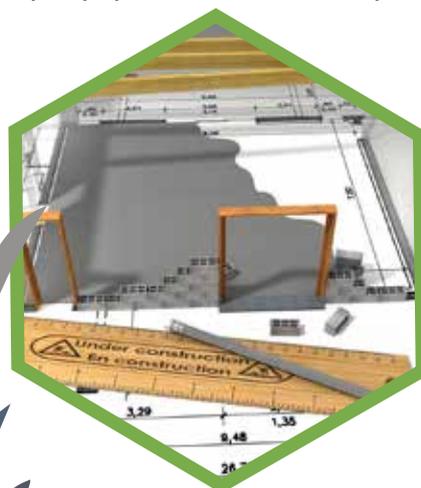


URBANISME

Les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent être déposées à partir du 1^{er} janvier 2022 sur un guichet unique dématérialisé <http://cartads.alesaggllo.fr/guichet-unique>.

Il est fortement recommandé d'utiliser ce portail pour gagner du temps.

Bien sûr, le dépôt papier en Mairie reste possible.



INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

L'élection présidentielle aura lieu les dimanches 10 et 24 Avril 2022 et les élections législatives les dimanches 12 et 19 Juin 2022.



Vous pouvez vous inscrire jusqu'au vendredi 4 mars 2022 pour les présidentielles et le vendredi 6 Mai 2022 pour les législatives.

Pensez à vérifier votre inscription sur les listes électorales auprès de la mairie ou sur le service en ligne suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

RECENSEMENT

Le recensement s'effectue en Mairie du domicile avec la carte d'identité (ou passeport), le livret de famille et un justificatif de domicile.

Bientôt 16 ans ? pensez au RECENSEMENT à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

FRELONS

La commune dispose d'un partenariat avec d'autres communes de l'ancien canton de Vézénobres. Cette association vous fera bénéficier d'un tarif préférentiel à savoir 40 euros au lieu de 120 euros. Prenez contact avec la Mairie de Ners qui se chargera des démarches.



ACCÈS AU PONT DU GARD



La commune renouvelle sa convention avec le site du Pont du GARD. Les habitants de la commune bénéficient de l'accès gratuit au site pour leur véhicule sur présentation d'un justificatif de domicile.

UN CONGÉ DE MATERNITÉ, UN REMPLACEMENT

Depuis le 27 septembre 2021, date de départ de Mélissa Fernandez, nous accueillons Claire Lapierre en remplacement de celle-ci.

Les lieux et le travail ne lui étant pas inconnus, elle assurera les fonctions d'accueil du public, l'agence postale et bien d'autres tâches.

Nous lui souhaitons la bienvenue.



UN NERS SANS TABAC

Le mardi 2 novembre 2021, l'Association Addictions France, en partenariat avec la municipalité, a tenu un espace de prévention et d'accès au soin en tabacologie, dans le cadre du «Mois sans tabac», devant la mairie de 9h à 12h.

Doriane Robert, CESF (Conseillère en Economie Sociale et Familiale), Rachel Diafi, stagiaire CESF et Avril Coulet, chargée de prévention sont allées à la rencontre des Nersois pour favoriser l'accès au soin et à la prévention.

Cette action a permis l'orientation de fumeurs vers le CSAPA (Centre d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour un accompagnement médico-psycho-social.

L'équipe pluridisciplinaire du CSAPA, situé 373 route d'Uzès à Saint Hilaire de Brethmas, accueille toute personne s'interrogeant sur ses consommations et comportements (tabac, alcool, jeux...) ou en difficulté avec ceux d'un proche. Il suffit de prendre RDV par téléphone au 04 30 38 01 05.



Les élus ont coordonné et rendu possible ce projet grâce à un financement de la CNAM, à l'association et ils remercient chaleureusement tous les participants.

LES INFOS DE L'AGGLO

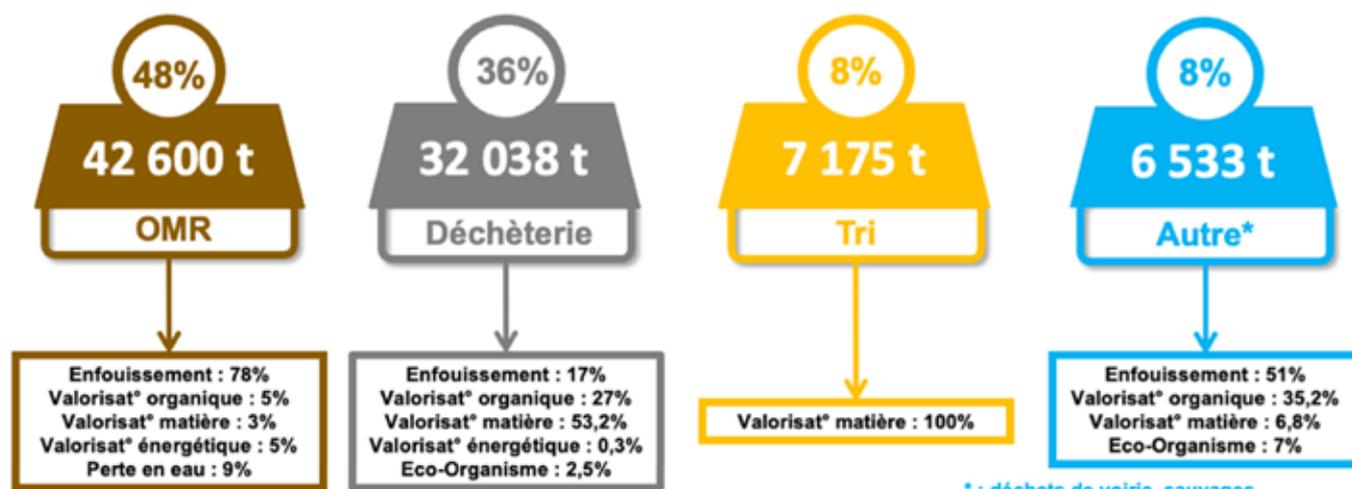


- Les nouveaux statuts d'Alès Agglomération ont été votés cette année. Dans les modifications notables, le retour de la compétence scolaire aux communes pour se conformer à une directive de l'Etat.

L'école de Ners était en compétence pleine depuis les années 1990 auprès de la CCRV (Communauté des communes de la région de Vézénobres) et ensuite Alès Agglomération.

A partir donc du 1er janvier 2022, cette compétence revient à la commune. Mais cela n'a aucun impact visible dans le fonctionnement pour les élèves et leurs parents.

- Depuis le mois de septembre, les élus d'AA se penchent sur la problématique du traitement des déchets.



* : déchets de voirie, sauvages, ...

Répartition globale des volumes de déchets à l'échelle de l'agglo en 2019

Les déchets provenant de la commune sont gérés par le SITOM Sud-Gard (incinérateur). Celui-ci organise périodiquement des visites guidées particulièrement instructives.

Le coût de la collecte et du traitement par habitant est de 118€ par an. Le tableau ci-dessous permet de comparer le coût du traitement selon la destination du déchet, trié ou non trié.

Comparaison des coûts de traitement en fonction de leur destination		
Verre	1 tonne jetée aux OM coûte 145 €/t	1 tonne triée rapporte 25 €/t
Papiers	1 tonne jetée aux OM coûte 145 €/t	1 tonne triée coûte 10 €/t
DEA	1 tonne jetée aux encombrants coûte 205 €/t	1 tonne prise en charge par l'éco-organisme rapporte 20 €/t
D3E	1 tonne jetée à la ferraille coûte 10 €/t	1 tonne prise en charge par l'éco-organisme rapporte 65 €/t

DEA : Déchet d'élément d'ameublement.

D3E : Déchet d'équipement électrique et électronique

Les déchets pneumatiques doivent être repris par le vendeur de pneumatiques neufs. Il est également à l'étude une extension du système de collecte des déchets verts.

La nécessité de trier s'impose donc non seulement dans son aspect écologique mais aussi économique.

En effet, Alès Agglomération consacre presque 25% de son budget au traitement des déchets. Somme qui pourrait être utilisée sur d'autres postes budgétaires si le tri est effectué de façon plus vertueuse ce qui freinera également une hausse du coût pour chacun de nous.

LES NUMEROS UTILES

SAMU (services médicaux) et médecins de garde : **15 ou 112**

Pompiers : **18 ou 112**

Gendarmerie / Police Secours : **17**

Numéro du central de police :
04 66 78 14 22

Gendarmerie nationale : **04 66 86 16 67**

Gendarmerie de Vézenobres - Avenue des Cévennes, 30360 VEZENOBRES.
04 66 83 50 37

Allo Enfance maltraitée : **119**

Enfants disparus : **116 000**

Maltraitance seniors et handicapés : **3977**

Violence conjugale femmes (Info service) :
3919

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence, afin de solliciter l'intervention des services de secours (en remplacement des 15, 17, 18) : **114**

SAMU social, Accueil des personnes sans domicile stable : **115**

Centre antipoison :
inter-régional de Toulouse : **05 61 77 74 47**

Info Covid-19 pour questions non médicales, ouvert de 9h à 19h : **0 800 130 000**

Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles :
04 66 78 32 31

Sida Info Service : **0 800 840 800**

Drogues Info Service : **0 800 231 313**

Urgence gaz : **0 800 47 33 33**

Opposition cartes bancaires :
0 892 705 705

Opposition chéquier : **0 892 68 32 08**

LES INFOS QUOTIDIENNES UTILES



Ramassage des poubelles

✓ **Ordures ménagères** :

Les lundi et jeudi soirs
(ramassage lendemain matin)

✓ **Tri sélectif** :

Emballages (poubelle bleue) :
Le mardi soir (ramassage mercredi matin)

✓ **Déchetterie** :

D209, 30360 Saint-Césaire-de-Gauzignan
tél. 06 35 17 33 41

Horaires : du mardi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (sauf jours fériés).
Dernière entrée 15 minutes avant la fermeture.

✓ **Les déchets végétaux** uniquement peuvent être déposés à la plateforme végétale de Massillargues-Attuech tous les mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h (pas limitation de volume).

FOURRIÈRE ANIMALE



Une convention est signée avec la SACPA.
Contacter la mairie.